



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LP

Question écrite n° 27456

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le fait que la cité technique « Les Grands Bois » à Hayange est située dans une vallée particulièrement sinistrée par la crise de la sidérurgie. Le lycée contribue à la formation de jeunes issus de milieux très modestes et certaines filières sont indispensables. Ainsi, la filière électrotechnique du lycée professionnel a actuellement 28 élèves en première année et 30 en seconde année, ce qui est le maximum réglementaire. Incroyable mais vrai, les services du rectorat envisagent sa suppression ! De même, il est également envisagé de supprimer deux sections de BTS. Manifestement, ce n'est pas en déstabilisant les capacités de formation dans un secteur qui pourtant en a bien besoin que l'on aidera la vallée de la Fensch à se relever et surtout que l'on permettra aux jeunes de bénéficier de l'égalité des chances. Compte tenu des difficultés économiques et sociales de la ville de Hayange et des environs, elle souhaiterait qu'il lui précise s'il ne pense pas qu'il est aberrant de supprimer des filières qui, telle la filière électrotechnique, font le plein des effectifs.

Texte de la réponse

L'académie de Nancy-Metz est actuellement engagée dans un important travail de réflexion sur l'offre de formation et son évolution à court et moyen terme. Les premières propositions précises, élaborées à partir de l'analyse des corps d'inspection pour chacune des filières de formation de leur compétence, ont été transmises aux chefs d'établissement qui ont toute latitude, en particulier dans une phase de consultation menée dans le cadre des bassins d'éducation et de formation, pour émettre les observations, remarques et propositions qui leur paraissent les plus pertinentes. Il est donc trop tôt pour indiquer les orientations qui seront, à l'issue de ce processus, validées par le recteur de l'académie de Nancy-Metz et, après consultation réglementaire, soumises à l'accord du conseil régional pour s'intégrer ensuite dans le plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes et des adultes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27456

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8367

Réponse publiée le : 27 janvier 2004, page 703